

## L'actualité laïque et anticléricale

Bien entendu, le congrès n'a pas seulement traité de cette question au demeurant majeure. Car si la FNLP a agi sur le terrain de la loi de 1905 (par exemple en combattant la loi sur les "séparatismes" ou en popularisant la naissance de la "Vigie de la Laïcité" (3)), elle ne s'y est pas limitée. Elle s'est par exemple impliquée, dans le cadre d'un Collectif national mais aussi par l'action de ses fédérations départementales, dans les mobilisations contre la loi "Sécurité globale".

Outre les traditionnelles résolutions, laïque et sur la situation générale, le congrès a travaillé sur une résolution "Droit et laïcité" assez fournie et intéressante. Elle relie la question laïque à celle des libertés fondamentales, et montre que le V<sup>e</sup> République joue un rôle néfaste : les récentes lois liberticides ne sont pas seulement une dérive, mais étaient déjà contenues en germe. À noter aussi une résolution sur l'enseignement supérieur, particulièrement malmené.

Autres questions évoquées, celles ayant trait aux tentatives de l'Église catholique pour regagner de l'influence au détriment de la Séparation des Églises et de l'État. Il y a tout d'abord la question scolaire : outre les subventions publiques bien connues au réseau d'écoles catholiques, on peut noter depuis quelques mois une volonté évidente de développement dans l'enseignement supérieur (et de lobbying pour un financement par les pouvoirs publics). Ensuite, une situation nouvelle : la question des abus sexuels est venue sur le devant de la scène – même s'ils ne datent pas d'hier, car consubstantiels à la nature de l'Église – et la commission pseudo-indépendante sur les crimes sexuels dans l'Église devra rendre un rapport en octobre : même édulcoré, il sera probablement accablant. Cette crise financière et politique, l'appareil religieux réactionnaire va chercher à la surmonter en demandant encore davantage l'aide des pouvoirs publics (cela a d'ailleurs déjà commencé en juin 2021, avec la décision de porter à 75 % la déduction d'impôt pour les dons aux associations culturelles).

Le congrès a conclu à la nécessité de développer des initiatives sur ce terrain, et aussi sur le terrain international (par exemple un colloque international sur laïcité et enseignement, une conférence européenne sur/contre les concordats, etc.).

## Avancées et interrogations

Il est difficile dans le cadre de cet article de rendre compte de toutes les questions traitées. Les débats, comme indiqué plus haut, ont été assez consensuels, à l'exception d'une tension qui s'est manifestée quand des questions comme le "passe sanitaire" ou la vaccination ont été effleurées.

On peut noter la formalisation et la théorisation d'une conception de la laïcité liée à la situation actuelle. À savoir, dans la résolution laïque, la nette distinction opérée entre laïcisation des institutions et sécularisation de la société. Les deux peuvent – ou pas – se combiner (4), mais ne se superposent pas, peuvent faire l'objet de formes d'action et d'unité différentes. Et surtout : l'une peut et doit s'imposer par la loi, l'autre non sous peine de dérive liberticide. Cette distinction pose les bases d'une laïcité intransigeante, mais pas d'une idéologie d'État s'appliquant régentant la vie des individus, comme l'indiquent les extraits de la résolution laïque ci-dessous :

*"On confond parfois plusieurs mouvements profonds : la laïcité, la tolérance, la sécularisation de la société. Ces dynamiques sont multiples : là où la tolérance a pu précéder la laïcité, elle ne la contenait pas nécessairement en germe, et rappelons les paroles fortes des Révolutionnaires français dénonçant la tolérance comme domination d'une religion sur les autres, ou que des apôtres de la tolérance comme Locke refusaient de l'accorder aux athées. Institutionnellement les réalités sont variables.*

*Aux États-Unis, la laïcisation des institutions s'accroît, mais la société présente encore une forte attache aux pratiques religieuses. Les Pays-Bas possèdent des institutions monarcho-cléricales, mais on assiste à une profonde sécularisation de la société. Seule la France se trouve à des phases très avancées de la laïcité des institutions et d'une sécularisation importante de la société. Laïcisation et sécularisation ne sont pas des termes identiques. On laïcise les institutions, on sécularise les sociétés."*

Autre nouveauté, la perspective avancée pour 2022-2023 d'un "congrès national des penseurs libres", prélude à une potentielle "confédération des penseurs libres". Cette idée part d'une analyse formulée dans la résolution générale : "Mais nous ne pouvons ignorer la possibilité de regrouper – à côté de la Libre Pensée – militants, associations et structures qui partagent beaucoup de choses avec nous et qui ont envie d'être au plus près de nous dans l'action commune. De nombreuses réalisations démontrent le potentiel contenu dans cette perspective". La perspective avancée est cependant restée très inachevée : si la question de regrouper sur la base d'un contenu politique formalisé fait accord, les modalités concrètes sont esquissées avec une grande prudence. De toute évidence, le congrès de la FNLP n'a pas dégagé une idée très précise de comment et avec qui construire cette "confédération".

Cette question, comme d'autres débattues dans ce congrès, est néanmoins posée par la situation : pour les militants laïques, l'enjeu est de poursuivre et approfondir les débats et actions communes.

Quentin Dauphiné (83) □

(3) Organisme prenant la suite de l'Observatoire de la laïcité, suite à la liquidation de ce dernier.

(4) Ce qui est par exemple le cas d'Émancipation, qui défend la laïcité institutionnelle et considère que les religions sont des forces hostiles à l'émancipation humaine.